Présidentielle 2012 – Education : peur du mammouth ? (1/2)

Article rédigé par Astrid Coeurderoy, le 03 février 2012

Au lendemain de son élection, Nicolas Sarkozy envoyait une <u>Lettre aux éducateurs</u>, plutôt bien reçue par les « instits », les « profs » et leurs syndicats. Il continuait aussi « d'affirmer que la génération contestataire issue de 68, plus attachée à la spontanéité et à la créativité qu'à la transmission des valeurs et des savoirs, a fait son temps » et évitait « d'annoncer les réformes attendues par la très grande majorité des Français mais qui dérangent les syndicats enseignants ». Le <u>baromètre de l'Institut Thomas More</u> nous dit que sur 75 mesures (dont 30 promesses) pour réformer l'Education nationale, seules 17 ont été prises, 11 altérées et 21 sont en cours.

Pour <u>Antoine Besson</u>, « le bilan du quinquennat sur l'éducation nationale est plus que mitigé. » Certes, 80 000 postes ont été supprimés mais les <u>dépenses d'Education</u> sont toujours aussi considérables et mal employées. De plus, la réforme du lycée de 2008 initiée par Xavier Darcos a été abandonnée lorsque Luc Chatel est arrivé. Finalement, une réforme du nouveau lycée a été lancée en septembre 2010 mais, selon un rapport de l'inspection générale du ministère de mars 2011, elle se mettrait en place avec difficulté.

De nouveaux programmes pour la maternelle et le primaire

Pour améliorer la maternelle, de nouveaux programmes fixant les acquisitions nécessaires à l'entrée en CP et pour l'école élémentaire ont été mis en place. En décembre 2008, Xavier Darcos signe un accord de partenariat sur l'école maternelle avec l'Association Générale des Enseignants des Ecoles et Classes Maternelles Publiques. A la rentrée scolaire 2009, des guides pratiques furent distribués aux parents et en mars 2011, des fiches méthodologiques pour accompagner les enseignants sur l'aide personnalisée à l'école. Enfin, un "Espace Parents, pour tout savoir sur la scolarité de son enfant" est créé sur le site Internet du ministère. A côté, les petites structures de prise en charge des jeunes enfants comme les jardins d'éveil se sont développés sans être substitués à la scolarisation.

A l'école primaire, la réforme de cycle du premier degré comportant (mise en place de nouveaux programmes d'enseignement ; stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 ; dispositif national d'évaluation des acquis des élèves) a été mise en œuvre. En juin 2008, un arrêté du Ministère de l'éducation nationale regroupe l'instruction civique avec l'enseignement de l'histoire-géographie pour les CE2, CM1 et CM2. En ce qui concerne la formation numérique, priorité du candidat Sarkozy, Xavier Darcos a présenté un Plan pour le numérique dans les écoles en novembre 2007 ; un an après, il annonçait 3 millions d'euros d'équipement numérique pour compléter le Plan numérique. En 2009, il accorde 30 millions d'euros supplémentaires au projet "Ecoles numériques rurales". En avril 2010, des assises nationales de l'éducation et de la formation numériques 2010" ont lieu. Comme annoncé, la Loi n° 2008-790 du 20/08/08 crée un droit d'accueil pour les élèves des écoles primaires en cas de grève. Enfin, la promesse de doubler les heures de sport hebdomadaires et d'en augmenter les coefficients a été tenue pour les écoles maternelles et élémentaires (cf. arrêté du 09/06/08 du Ministère de l'éducation nationale) mais rien n'a été fait pour le collège et le lycée.

La circulaire 2007-115 du Ministère de l'Éducation Nationale de juillet 2007, pour tous les collèges à la rentrée 2008 puis pour tous les établissements, et le B.O. n°3 du 19 juin 2008 "Vers de nouveaux programmes pour l'école primaire" concrétisent la promesse de créer des études dirigées dans tous les établissements.

La réforme du lycée

En octobre 2009, Nicolas Sarkozy présente la réforme du lycée suite à la remise du rapport Descoing.

Améliorer l'orientation des élèves

En 2007, l'UMP veut créer un véritable service public de l'orientation, ce qu'il fait quand le nouveau gouvernement publie la circulaire 2008-042 du 04/04/08 de l'Éducation Nationale pour la rentrée 2008 instaurant 6 mesures concrètes participant à la création d'un "service public de l'orientation", et qu'il met en place un portail internet et une plateforme téléphonique en septembre 2010.

Le Bulletin Officiel (BO) n°5 relatif à la rénovation de la voie professionnelle et la circulaire 2008-042 de l'Éducation Nationale revalorisant l'enseignement technique et professionnel pour la rentrée 2008 sont respectivement publiés en avril et en juillet 2008. Leur but est d'installer de nouveaux dispositifs d'enseignement dans les lycées professionnels en rénovant les filières technologiques (séries S.T.I et S.T.L.) pour promouvoir l'accès aux Instituts universitaires de technologies (IUT), aux Sections de techniciens supérieurs (STS), réserver des places dans les IUT et BTS pour les bacheliers technologiques et développer des classes préparatoires spécifiques favorisant l'intégration d'écoles d'ingénieurs. Le BO spécial n° 2 met en oeuvre la réforme de 2009 dans lequel le parcours de référence passe à 3 ans au lieu de 4 et les champs professionnels peuvent être rattachés aux classes de secondes. En septembre 2011, c'est au tour de la partie de la réforme concernant les classes de premières générales et technologiques (dont l'accompagnement personnalisé et le tutorat proposé à tous). Enfin, le bac pro s'aligne sur le bac général avec une préparation en 3 ans et une base d'enseignements communs pour faciliter les passerelles.

En janvier 2008, la circulaire 2008-013 du Ministère de l'Éducation Nationale qui renforce le dispositif "orientation active" est publiée pour fournir à chaque étudiant de Terminale une information détaillée sur les filières dans lesquelles il envisage de s'orienter et l'aider à choisir une filière dans laquelle il a des chances de réussir et trouver un emploi. En 2011, le principe "d'orientation active" est étendu aux élèves de 1ère (conseil d'orientation anticipé) et le gouvernement met en œuvre, de la Seconde à la Terminale, un accompagnement personnalisé de 2 heures hebdomadaires, comme annoncé dans son programme.

Une plus grande ouverture sur le monde

En vue d'offrir aux lycéens une formation leur permettant de maîtriser au moins deux langues étrangères (dont l'anglais) tant à l'oral qu'à l'écrit et de favoriser les échanges européens et internationaux, Xavier Darcos signe, en septembre 2008, un accord pour l'organisation du bac franco-américain et annonce, en janvier 2009, un renforcement de l'apprentissage oral de l'anglais au collège et au lycée par la mise en place d'un dispositif de stage pour les élèves. Dans le même temps, 13 sections franco-chinoises ouvrent à titre expérimental dans le but de lancer une initiative d'exportation de formations scolaires d'excellence. En mai 2009, il signe un accord avec le ministre de l'Éducation de la Fédération de Russie portant sur la création de sections internationales de russe en France.

Le gouvernement veut ouvrir davantage les lycées sur le monde de la culture, notamment grâce à un enseignement transversal d'histoire des arts, et encourager les lycéens à participer à la vie culturelle locale et nationale à travers des partenariats entre les lycées et les institutions culturelles régionales. Il souhaite renforcer l'attractivité de la série L avec l'introduction d'enseignements nouveaux : culturels, artistiques, linguistiques, juridiques. Il souhaite également rapprocher les lycéens du monde de l'entreprenariat. Dans ce sens, une convention visant à organiser des parrainages de classes de collège et lycée par des entrepreneurs est signée en janvier 2009 ; en mai de cette même année, la circulaire n° 2009-068 de préparation pour la rentrée 2009 prévoit la création des banques de stage.

Lutter contre le décrochage scolaire et les violences scolaires

Liberte Politique

Suite au BO n°1 relatif au décrochage scolaire publié en janvier 2009, un suivi systématique et contractualisé des décrocheurs a été expérimenté en 2009 puis généralisé à la rentrée 2010. Dans le même temps, le « Plan agir pour la jeunesse, un an après » annonçait la création de 100 plateformes locales dans 10 régions afin de repérer plus rapidement les jeunes en situation de décrochage et leur proposer une solution. En décembre 2010, la Loi de Finance 2011 qui prévoit la création d'établissements de réinsertion scolaire est votée. Dans le même sens, Luc Chatel annonce, en avril 2011, la mise en place d'un suivi personnalisé pour les jeunes décrocheurs.

En mai 2010, Sarkozy fait un discours sur les violences scolaires. Il se concrétisera en juin 2011 avec deux décrets qui définissent la réforme des sanctions et des procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré.

Réforme des rythmes scolaires et améliorations pour une meilleure efficacité

A la rentrée 2008, pour libérer les élèves des cours du samedi matin, le gouvernement Sarkozy réforme les rythmes scolaires en lançant la semaine de quatre jours. Depuis ce temps-là, rien n'a réellement été mis en place et deux rapports sur le sujet attendent. En janvier 2010, un rapport de l'Académie de médecine alerte le gouvernement en expliquant que cette nouvelle organisation serait trop fatigante pour les enfants. Si l'UMP était reconduite en mai, elle reviendrait vraisemblablement sur cette réforme.

L'enseignement et les parcours sont modulés pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage entre lycéens et enseignants (différencier le temps destiné aux cours et celui consacré au travail sur projet). La seconde devient une classe de détermination permettant de conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves ; des domaines de spécialisation ou d'approfondissements offerts par le cycle terminal du lycée sont explorés. Avec le BO du 14/10/10, le dispositif de remplacement des professeurs absents est amélioré. En vue de valoriser l'engagement et l'esprit d'initiative des lycéens, le gouvernement accroît le rôle des instances représentatives des lycéens (CVL). Ainsi, le 20 octobre 2011, les lycéens renouvellent la moitié de leur CVL.

Enfin, pour tenir sa promesse d'imposer à chaque établissement de faire connaître ses résultats, le Ministère de l'Education publie les indicateurs des résultats des lycées publics et privés en avril 2009.

Astrid Cœurderoy